

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE LANTIGNIÉ

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 13

Votants : 13

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

19 juillet 2022 à 20 heures

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Date de la convocation :

12 juillet 2022

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Jean-Claude FOUREZ - Cyndie JEAN - Joffrey DUBOST - Céline DUMAS - Florence COLLONGE - Gilles DUFOUR - Eric REISET - Bruno JAMBON.

Excusés : Yann BAIMA - Julie DESCROIX.

M. Bruno JAMBON est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Information sur les décisions prises par délégation
3. Contrat du prestataire cantine
4. Prix des repas de cantine
5. Mise en place d'un marché communal
6. Régie pour les droits de place
7. Ménage des salles communales après les conscrits
8. Point sur les travaux des commissions communales
9. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée à savoir :

- La décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section B n°610 située au Bourg appartenant aux Consorts Burgaud.

3. CONTRAT DU PRESTATAIRE CANTINE

Madame Pelissier explique que la prestation de préparation et de livraison des repas du restaurant scolaire a été confiée à la Société RPC de Manziat en juillet 2021.

Il est proposé de renouveler le contrat pour une année et d'accepter l'avenant n°1 relatif à l'augmentation des repas en raison de la hausse des denrées alimentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le renouvellement du contrat avec la société RPC pour un an,
- APPROUVE l'avenant n°1 du contrat.

4. PRIX DES REPAS DE CANTINE

Madame Pelissier explique qu'en raison de la hausse des denrées alimentaires, le prestataire de la cantine souhaite appliquer une augmentation sur les repas livrés.

Le tarif des repas est rappelé : 3,80 €. Il est proposé de répercuter une hausse aux familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à compter du 01/09/2022 :

- FIXE à 4,00 € le repas du restaurant scolaire par enfant inscrit au préalable.
- MAINTIENT à 5,00 € le repas du restaurant scolaire par enfant non-inscrit au préalable,
- MAINTIENT à 1,50 € l'accueil et la surveillance de l'enfant bénéficiaire d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pendant le temps méridien.

5. MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ COMMUNAL

Madame Collonge présente au conseil le projet de marché hebdomadaire. Ce marché aura lieu sur la place du village (devant la cabane du basket) les vendredis entre 16h30 et 19 heures chaque semaine, à compter du 16 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un marché communal
- ADOPTE le règlement intérieur ci-annexé
- DIT que les droits de place seront fixés au forfait à l'emplacement, selon délibération
- CHARGE Monsieur le maire de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

6. RÉGIE POUR LES DROITS DE PLACE

Madame Collonge présente au conseil le projet de marché hebdomadaire. Ce marché aura lieu les vendredis entre 16h30 et 19h chaque semaine.

Les droits de place proposés sont les suivants :

	Forfait SANS électricité	Forfait AVEC électricité
Trimestre	15 €	30 €
Semestre	30 €	60 €
Année	60 €	100 €
Occasionnels	5 €	10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les droits de place proposés pour le marché communal.

7. MÉNAGE DES SALLES COMMUNALES APRÈS LES CONSCRITS

Monsieur le Maire informe que le ménage des salles communales après les manifestations des conscrits pose problème. Le sujet est récurrent suite à l'occupation des salles par les associations. Il est décidé que chaque association signe une convention d'occupation et qu'un état des lieux soit réalisé à chaque fois. Le règlement d'utilisation sera modifié en indiquant que les salles doivent être rendue propres (avec utilisation des produits apportés par chacun) et il sera notifié aux utilisateurs.

8. POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

o Voirie/Réseaux

Monsieur Augay informe des aménagements prévus pour limiter la vitesse de circulation dans le Bourg jusqu'à la madone (zone 30 km/h, pose de stops...). Le marquage effectué l'an dernier sera refait gracieusement.

o Social

Madame Collonge informe qu'une rencontre est prévue avec l'OPAC au sujet des logements locatifs du Bourg que l'organisme ne propose pas à la location.

○ **Bâtiments**

Monsieur Jambon Bruno fait part des scénarii présentés dans le diagnostic énergétique réalisé par la société EPCO pour la salle des sports et le bâtiment du CEP. Les différentes propositions de travaux entraînent des économies d'énergie à plus au long terme. A étudier...

Les travaux du portail du cimetière sont terminés.

○ **Ecole**

Madame Pelissier explique que l'agent en charge de la cantine recherche un poste d'ATSEM suite à la réussite du concours. La mutation risque de se faire pour septembre (la date du départ sera à négocier avec la commune d'accueil de l'agent). Un recrutement devra être réalisé pour son remplacement.

Des jeux extérieurs seront marqués au sol dans la cour de l'école durant l'été.

○ **Communication**

Monsieur Fourez signale que la commission se réunira prochainement pour engager une réflexion sur la composition d'un livret d'accueil à remettre aux nouveaux habitants.

○ **Environnement**

Monsieur Reiset résume l'état d'avancement des dossiers administratifs suivants :

- le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation du bassin versant de l'Ardières PPRNi est en cours d'élaboration par la Direction Départementale des Territoires : le projet de zonage réglementaire du plan a été élaboré à partir de la cartographie des aléas et la carte des enjeux en concertation avec les communes. La carte de zonage et le règlement de constructibilité du PPRNi ont pour objectif de définir les règles et les obligations en matière de prévention des risques dans l'urbanisme.
- Plan Paysage des Coteaux du beaujolais. Le Syndicat Mixte du Beaujolais a entrepris le lancement d'une expérimentation des actions de mise en œuvre du Plan Paysage sur le territoire pour répondre aux objectifs de qualité paysagère des coteaux du Beaujolais. La commune s'étant portée volontaire, la démarche consiste à examiner les actions expérimentales que l'on peut mettre en œuvre sur notre territoire en constituant un groupe de travail communal au travers d'ateliers.

9. QUESTIONS DIVERSES

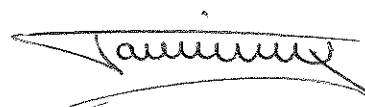
- Un arrêté interdisant le camping et les feux de camp du 1^{er} mai au 31 octobre sur le site des Grandes terres a été pris par Monsieur le Maire.
- La défense extérieure contre l'incendie doit être définie dans la commune sous la forme d'un arrêté municipal. Cela consiste en l'identification et la qualification des différents risques à couvrir, l'inventaire des points d'eau incendie. Ce document est élaboré en lien avec le SDMIS. Le montage du dossier est confié à Madame Cyndie Jean et Monsieur Gilles Dufour.
- Le passage du Jury du Fleurissement de la région Auvergne Rhône Alpes est prévu le mercredi 20/07.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

N° de délibération	Objet
DCM/2022/07/19//01	Renouvellement du contrat prestataire de cantine et avenant n°1
DCM/2022/07/19//02	Prix des repas du restaurant scolaire
DCM/2022/07/19//03	Création d'un marché communal
DCM/2022/07/19//04	Marché hebdomadaire – Fixation des tarifs des droits de place

Le secrétaire de séance : Bruno JAMBON

Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le : 27 SEP. 2022